

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE SELECTION
DU 26 SEPTEMBRE 2022
FORMATION C.A.F.E.R.U.I.S.

Après examen des résultats de l'entretien de la sélection et conformément aux articles 2 et 3 de l'arrêté du 8 juin 2004 fixant les modalités de sélection et de formation du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale

SONT DECLAREES ADMISES pour **la rentrée 2022-2023 (1)** :

LE GLOANIC Amandine
SANSONNET Audrey

- (1) Sous réserve d'une prise en charge financière des droits d'inscription et frais de scolarité pour les deux ans de formation (soit 8 080 €) relevant :
- d'un Congé Transitionnel de Formation (CPF),
 - du plan de formation de l'établissement employeur,
 - d'un organisme financeur,
 - d'un autofinancement du stagiaire.

Fait à ISLE, le 26 septembre 2022

La Directrice Générale



Catherine LOUBRIAT

La Responsable du Pôle des formations
éducatives et des formations à l'encadrement,



Cécile BONNET

